

COMMENT CHOISIR UN TARIF DE SERVICES PUBLICS

Choix de tarif d'électricité et de gaz naturel en Alberta



Les consommateurs de services publics en Alberta peuvent avoir diverses options en matière de tarifs

Tarifs par défaut

Les tarifs par défaut sont offerts par les détaillants par défaut. Les consommateurs auront uniquement un détaillant par défaut d'électricité et de gaz naturel dans leur région. Les tarifs par défaut sont évalués et approuvés par la Alberta Utilities Commission (AUC).

Électricité



kWh
Prix par kilowattheure

Le tarif de dernier recours (RoLR)

Le RoLR est un tarif stable pour les consommateurs d'électricité. Il est mis à jour tous les deux ans.

Gaz
naturel



GJ
Prix par gigajoule

Le tarif par défaut

Le tarif par défaut du gaz naturel fluctue tous les mois en fonction des conditions du marché.

Tarifs concurrentiels

Les tarifs concurrentiels sont offerts par les détaillants concurrents. Les consommateurs peuvent choisir parmi plusieurs détaillants concurrents, selon la région de la province. Pour profiter d'un tarif concurrentiel, le consommateur doit signer un contrat. Les tarifs concurrentiels sont établis par le détaillant. Les détaillants concurrents offrent :

Tarifs fixes

Ce type de tarif fixe le prix par kilowattheure (kWh) d'électricité ou par gigajoule (GJ) de gaz naturel pendant toute la durée du contrat de services publics.

N'oubliez pas : un tarif fixe ne signifie pas que les consommateurs paient le même montant chaque mois. Leur facture mensuelle peut être plus élevée ou moins élevée en fonction de l'énergie consommée.

Tarifs variables

Les tarifs variables sont également appelés « tarifs flottants ». Ils sont basés sur le prix du gros, plus les frais de transaction. Les taux variables fluctuent tous les mois en fonction des conditions du marché. De manière générale, l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie détermine le prix du marché.

Tarifs de microgénération

Les tarifs de microgénération sont offerts aux consommateurs qui ont obtenu de leur distributeur et de l'AUC l'autorisation d'être des microgénérateurs.

Comment choisir un tarif

Lorsque les consommateurs ont à décider entre un tarif par défaut, un tarif fixe ou un tarif variable, ils doivent tenir compte de leur situation personnelle et faire le choix qui leur convient le mieux.

Les tarifs par défaut permettent aux consommateurs dont les antécédents en matière de crédit sont limités ou médiocres d'avoir accès aux services publics. Ces tarifs sont examinés et approuvés par l'AUC, ce qui peut rassurer certains consommateurs.

Les tarifs fixes peuvent aider les consommateurs à budgétiser leurs paiements mensuels de services publics et les protéger contre les fluctuations du marché.

Les tarifs variables permettent aux consommateurs d'économiser de l'argent lorsque les tarifs diminuent.

Certains détaillants concurrents offrent l'option de passer d'un tarif fixe à un tarif variable au cours de la même période contractuelle. Il est toujours judicieux de demander au détaillant s'il propose cette option.

Conseil : Les consommateurs peuvent surveiller leurs tarifs de services publics en prenant connaissance des tarifs historiques et des tarifs par défaut.

Les détaillants concurrents qui offrent des tarifs fixes et variables ont parfois des promotions. Il est important que les consommateurs comprennent les conditions générales de la promotion et les tarifs après la fin de la promotion.



Conseil : Certains détaillants permettent aux consommateurs de passer à un tarif fixe inférieur si un tel tarif est offert. Vérifiez si le détaillant propose cette option.

utilitiesconsumer
advocate



310-4UCA (4822) | 1-888-644-6608

UCAhelps@gov.ab.ca | UCAhelps.alberta.ca

Also available in English